

Au Conseil Général

MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Préavis no 25/09 : Adhésion au syndicat AF du Mujon – Method

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de Valeys-sous-Rances d'adhérer au Syndicat AF du Mujon – Method.

II. Historique

Les syndicats d'améliorations foncières (AF) sont des corporations de droit public au sens des articles 702-703 du Code Civil (CC), régies selon les dispositions de la loi sur les Améliorations Foncières (LAF) et constituées par des propriétaires fonciers qui cherchent ensemble à :

- réorganiser la propriété foncière pour permettre une réalisation d'un projet de mise en valeur du sol (plan d'affectation, pôle de développement économique, exploitation agricole, logements, etc...)
- mettre en place et financer des équipements collectifs (dessertes, assainissements, espaces publics, aménagements écologiques et paysagers, etc...)

III. Motivation

Dans le but de refaire un chemin défoncé situé dans les Marais, la Municipalité propose d'adhérer à ce syndicat, créé fin juin 2007, pour des raisons principalement financières. En effet, en ce qui concerne la réparation de ce chemin AF bétonné, les subsides alloués par l'Etat seront plus importants si nous adhérons à ce syndicat plutôt que de créer un syndicat local.

IV. Financement

Le coût total de ce projet s'élève à Fr. 5'308'000.-. Après déduction des subventions fédérales et cantonales, le solde à charge des communes et des propriétaires se monte à Fr. 1'418.146.-.

Les communes ayant légalement la charge de l'entretien des Dp, prennent en charge le solde des coûts des travaux liés aux Dp (soit le 29%), excepté la commune de Champvent qui ne souhaite pas participer au projet.

La participation pour notre commune se chiffre à Fr. 73'642.-

La Municipalité propose de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

IV. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis municipal no 25/09

entendu le rapport des commissions chargées d'étudier ce projet;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

D E C I D E

- ♦ d'autoriser la Municipalité à adhérer au Syndicat AF du Mujon – Method
- ♦ d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur la trésorerie courante.

D E C H A R G E

- ♦ les commissions de leur mandat

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 décembre 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le syndic

La secrétaire

J-P Widmer

F. Turin